

COMMUNE DE COURT **CANTON DE BERNE**



Parc éolien de Montoz – Pré Richard

Plan des mesures

Pièce B2-9b

	Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.
а	Version IPP	12.04.2016	OG	EC
b	Dépôt public	11.04.2018	OG	EC
С				
Format		Echelle		
105 x 60 cm		1:5'000 / 1:25'000		



438 plan B2-9b 20180131 mesures.mxd

Eoliennes et Infrastructures

■ Eoliennes de Montoz - Pré Richard ⊗ Eoliennes de la Montagne de Granges

Informations indicatives

Limites communales

Droits de superficie

Périmètre du plan de quartier

Limites de parcelles

Mesures à l'intérieur du PQ

* NAT-V – Remplacement des arbres abattus

NAT-VIII / MON-I - Murs de pierres sèches

Protection et remise en état après les travaux Restauration d'un mur

FOR-V - Interdictions de circuler

Circulation autorisée

Circulation soumise à autorisation

Mesures FOR-II

NAT-II - 30 ha définis précisement par les PGI (FOR-II)

NAT-III NAT-IV

Périmètre PGI Bergerie de Court (approuvé)

Mesures à l'extérieur du PQ

Mesures

AVI-I / Mesures forestières en faveur de la Bécasse des bois

AVI-II / Mesure en faveur de l'Alouette lulu (20ha minimum) CHS-II / Aménagements de bâtiments publics

AVI-I Mesures détailées (cf.: fiche, pièce B2-9a)

Mes. 1: ouvertures dans le peuplement adulte Mes. 2: ouvertures dans le jeune peuplement

Mes. 3.1: ouvertures réalisées dans le cadre des mesures N16

Mes. 3.2: pâturage abandonné à entretenir

Mes. 4: îlots de senescence Mes. 5.1-5.2: étagement le long des chemins

---- Mes. 5.3: création de lisière

Mes.7: panneaux d'information à entretenir





